



Exigeons le respect des libertés d'expressions et d'actions syndicales

23 septembre 2015

Rassemblement régional DIJON

Depuis la crise de 2008, nous avons vécu une accélération des attaques contre les droits sociaux, les revenus des familles, contre tout modèle social qui porte les principes de solidarité et de progrès, au profit de l'enrichissement des pouvoirs financiers.

Les mesures d'austérité, toujours imposées au peuple depuis 2012, témoignent la volonté d'étouffer toutes velléités démocratiques et d'interventions des salariés.

Le gouvernement n'a eu de cesse comme ambition de faire adopter des lois en faveur du patronat (loi de sécurisation de l'emploi, loi Macron, loi Rebsamen sur le dialogue social...) qui visent toutes à :

- démanteler les droits collectifs acquis pour réduire la capacité d'intervention des salariés dans la gestion des entreprises,
- réduire les droits individuels pour précariser toujours plus le travail et diminuer sa rémunération.

La CGT, ses militants et ses syndiqués ne comptent pas pour autant baisser les bras !

Le 23 septembre 2015, portons haut et fort le droit à organiser les salariés, à défendre leurs droits dans des syndicats CGT.

Cela suppose que les gouvernements successifs respectent les droits fondamentaux, tel le droit de grève, le droit à manifester, le droit de se rassembler, le droit à s'exprimer, et que les pouvoirs publics en Bourgogne, comme ailleurs dans notre pays, ne décident pas de remettre en cause des locaux syndicaux dédiés à la défense des salariés.

La CGT exerce une mission d'utilité publique qui répond aux besoins des salariés : accueil des salariés, permanence juridique, conseil des salariés, organisation de réunion pour salariés et les militants. La CGT revendique des droits syndicaux interprofessionnels dans des locaux publics.

Avec la CGT, nous exigeons :

- L'engagement de l'Etat d'assurer le respect des libertés syndicales en garantissant l'application du droit que ce soit dans le secteur privé ou public et en sanctionnant celles et ceux qui bafouent la loi.
- Le renforcement de la protection des militant-e-s syndicaux, agissant dans l'intérêt général des salarié-e-s dans le cadre d'actions collectives,
- La cessation des poursuites judiciaires face aux tentatives patronales ainsi qu'à celles de l'Etat de criminaliser l'action syndicale ;
- Une loi d'amnistie pour tou-te-s les militant-e-s syndicalistes et associatifs ;
- Le renforcement de la loi pour garantir la pérennité de l'hébergement des organisations syndicales à titre gracieux par les collectivités territoriales.

Rassemblement régional le 23 septembre 2015 à Dijon à 10h30
devant la Préfecture de Région - 53 rue de la Préfecture
avec conférence de presse et demande d'audience au Préfet